

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-15

Marché public de travaux

Lot n°13 avenant n°01 – Peinture et nettoyage

Réaménagement d'un bâtiment communal en Maison de la Culture
2022-02.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment **"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"** ;

DECIDE

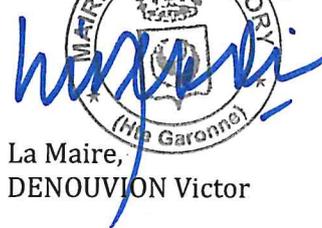
Art. 1 – Suite au marché cité en objet, notifié le 30/12/2022, il est nécessaire de conclure un avenant.

Art. 2 – L'avenant N°01 du lot 13 « Peinture et nettoyage » a pour objet, à la demande de la maîtrise d'ouvrage, la modification de prestation et la réalisation de prestations supplémentaires concernant la cage d'escalier de la Maison de la Culture.

Modification du revêtement de sol de la cage d'escalier
Revêtement du palier de l'étage
Revêtement du palier du rez-de-chaussée

Art. 3 – L'incidence financière est de + 3 388.50 € hors taxes, soit + 4.89% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 01/04/2025



La Maire,
DENOUVION Victor

Publié le : 09/04/2025